

# Le Sénat supprime l'aide médicale d'Etat

08/11/2023

**LE SENAT** a adopté hier la suppression de l'aide médicale d'Etat réservée aux sans-papiers et s'apprête à faire de même sur les régularisations d'immigrés dans les métiers en tension, deux mesures symboliques pour la droite qui entend durcir le projet de loi immigration.

Les sénateurs ont non seulement imprimé un sérieux tour de vis à la réforme du gouvernement en séance publique, mais ils ont aussi abouti à un accord entre la droite et les centristes sur la mesure la plus crispante, l'article 3 qui devrait être supprimé mais dont plusieurs dispositions réapparaîtront ailleurs dans le texte.

Ces deux groupes, qui forment la majorité sénatoriale, peinaient jusque là à accorder leurs violons sur la proposition du gouvernement, qui veut octroyer un titre de séjour d'un an renouvelable aux travailleurs sans-papiers dans des secteurs en pénurie de main d'œuvre.

Ils étaient alignés, en revanche, sur la suppression de l'aide médicale d'Etat (AME), transformée en « aide médicale d'urgence » par un vote large

de 200 voix pour et 136 contre.

Le gouvernement, fracturé sur ce dossier, a rendu un « avis de sagesse », ni favorable ni défavorable. La ministre déléguée aux Professions de santé Agnès Firmin Le Bodo a néanmoins expliqué que cela n'avait « rien à faire » dans le projet de loi sur l'immigration, ouvrant la voie à une annulation de la mesure par l'Assemblée nationale, qui se penchera à son tour sur le texte à partir du 11 décembre.

## Fermeté

L'AME prévoit depuis plus de vingt ans une couverture intégrale des frais médicaux et hospitaliers accordée aux étrangers en situation irrégulière présents en France depuis au moins trois mois.

L'aide médicale d'urgence votée par le Sénat, si elle entrerait en vigueur, serait « recentrée » sur la prise en charge « des maladies graves et des douleurs aiguës », ainsi que de la prophylaxie, réduisant le panier de soins actuellement accordé à quelque 400 000 bénéficiaires.



→ La chambre haute a adopté hier soir la suppression de l'aide médicale de l'Etat, réservée aux sans-papiers, et l'a transformée en « aide médicale d'urgence ».